

Pôle attractivité et urbanisme durable
Direction urbanisme et foncier
Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023_322
SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2023

31 - VENTE D'UN TERRAIN À BÂTIR AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN ZAE LA BELLE JARDINIÈRE II COMMUNE DÉLÉGUÉE D'EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE

La communauté d'agglomération Le Cotentin est compétente en matière d'activité économique et accompagne les entreprises et les projets dans leur implantation et leur développement.

A ce titre, la communauté d'agglomération Le Cotentin a été saisie par la société « LOPES CONTROLE TECHNIQUE », EURL représentée par Monsieur T. LOPES, en vue de la création d'un centre de contrôle technique automobile dans le parc d'activités de la Belle Jardinière II à Cherbourg-en-Cotentin, sur la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville.

Son projet consiste à construire un bâtiment d'une surface de 300 m² composé d'un atelier de 250 m², de bureaux et d'un local d'accueil des clients de 50 m², complété par la réalisation des aménagements nécessaires à cette activité. En matière d'embauche, M. LOPES prévoit l'embauche d'au moins 3 emplois en CDI.

A cette fin, la communauté d'agglomération Le Cotentin souhaite acquérir auprès de la commune la parcelle 173 AX 339, constituant le dernier lot libre de la zone d'activités (lot n°5) et représentant une surface de 1 308 m², en vue de la revendre à l'EURL LOPES CONTROLE TECHNIQUE.

Aux termes de l'avis n°2022-50129-64580 rendu le 12 septembre 2022 par le pôle d'évaluation domaniale de la direction immobilière de l'Etat, la valeur vénale des terrains nus de construction du parc d'activités de la Belle Jardinière II a été fixée entre 13,50 et 18,50 € le mètre carré.

Il est proposé au conseil municipal de vendre cette parcelle à la communauté d'agglomération Le Cotentin au prix de 13,50 € HT/m².

Le conseil municipal est invité à :

- accepter la vente au profit de la communauté d'agglomération Le Cotentin du lot n°5 de la zone d'activités de la Belle Jardinière II au prix de treize euros et cinquante centimes le mètre carré (13,50 € HT/m²), correspondant à la parcelle 173 AZ 339 ; étant précisé que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur ;
- autoriser dès à présent la société LOPES CONTROLE TECHNIQUE, ou toute autre personne morale s'y substituant, à déposer toutes demandes d'autorisations administratives ou études préalables nécessaires et liées à son projet ;
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique de vente et ses annexes à recevoir par l'un des notaires associés de l'étude FONTANET & DUPONT-MANQUET, exerçant à Cherbourg-en-Cotentin (50130), 4 rue Becquerel ;
- dire que la recette sera inscrite au budget principal.

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023

ID : 050-200056844-20231110-DEL2023_322-DE



Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 19h21		Nombre de votants : 55	
Pour : 54	Contre : 0	Abstention : 1 Nicolas VIVIER	NPPV : 0

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

PJ : 1

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 8 novembre 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 46

Date de la convocation et de son affichage : 26 octobre 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le huit novembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 26 octobre 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit – BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire LE POITTEVIN Lydie à son départ 19h32) - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie (mandataire BERHAULT Bernard jusqu'à son arrivée 19h05) - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle – HAMON-BARBÉ Françoise - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie (mandataire GENTILE Catherine jusqu'à son arrivée 19h47) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel – LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand – LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille - MARGUERITTE David (mandataire SAGET Eddy à son départ 20h02) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel – PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège – RONSIN Chantal - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel – VIVIER Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS

BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à LEFRANC Bertrand
DUVAL Karine a donné procuration à AMBROIS Anne
FAGNEN Sébastien a donné procuration à PLAINEAU Nadège
HÉBERT Dominique a donné procuration à LEPOITTEVIN Gilbert
HUREL Karine a donné procuration à VARENNE Valérie
LELONG Gilles a donné procuration à SOURISSE Claudine
MORIN Lucie a donné procuration à SIMONIN Philippe
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
ROUELLÉ Maurice a donné procuration à MORIN Daniel

Madame LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

**VENTE AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU
COTENTIN
LOT N°5 – PARC D'ACTIVITES « LA BELLE JARDINIÈRE II »
COMMUNE DELEGUEE D'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE**

